

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 6 (1940)

Heft: 93

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Création de Studios Cinématographiques à Montreux, à Genève, à Zurich?

Nous donnons ci-après une chronique d'un de nos correspondants apportant divers renseignements sur l'état des projets relatifs à la construction de Studios de prises de vues en Suisse, et plus spécialement à Montreux. Dans le prochain numéro, nous étudierons ce problème du point de vue de l'intérêt général d'une production suisse et de sa bonne économie, la place nous manquant aujourd'hui à cet effet. Réd.

Certains de nos lecteurs se sont peut-être étonnés de n'avoir pas trouvé, dans notre dernier numéro, un article sur les projets de création de studios cinématographiques à Montreux. Mais il nous a paru plus prudent de garder le silence, de ne pas intervenir dans une discussion parfois plus passionnée qu'objective et d'observer les réactions des milieux intéressés. Aujourd'hui non plus, nous ne voulons pas encore prendre position, mais plutôt exposer les différents projets et les arguments de leurs partisans et de leurs adversaires.

Le Projet de Montreux.

Le projet le plus avancé, disons le plus près d'une réalisation, est certes celui de Montreux, élaboré, modifié, discuté depuis des années, et soutenu aujourd'hui avec ardeur par les milieux touristiques de la ville et certains cinéastes romands.

Rappelons tout d'abord les origines de ces plans: en 1934, quelques citoyens de Montreux, soucieux de l'avenir de leur cité, se préoccupèrent des voies et moyens susceptibles d'améliorer son économie et, après avoir envisagé diverses solutions, se constituèrent en «Commission d'étude cinématographique», dont la première séance eut lieu le 4 décembre de la même année (Cf. Préavis présenté par la Municipalité des Planches-Montreux lors d'une séance du

Conseil Communal. «Journal de Montreux» du 2 octobre 1940.).

Ses travaux préliminaires terminés, la commission d'étude fit rapport aux autorités municipales qui, le 11 octobre 1935 en plein accord avec la Société de développement, décidèrent la constitution d'un «Comité d'initiative».

La présidence de ce comité fut confiée à M. Charles Gogerat, conseiller national à Lausanne. Un comité de patronage fut créé, comprenant les représentants des milieux officiels, économiques, touristiques et journalistiques de la Suisse romande.

Le 17 janvier 1936, les Municipalités des trois communes réunies en séance plénière, décidèrent à l'unanimité d'approuver le projet présenté et de mettre à la disposition du «Comité d'initiative» une subvention à fonds perdus de 25 000 Francs.

A la même époque, les autorités municipales avaient — sous réserve des ratifications légales — décidé aussi d'accorder une subvention de 250 000 Francs. De son côté, le Conseil d'Etat — sous réserve de ratification par le Grand Conseil — décidait d'allouer un subside de 250 000 Francs, à la condition que les communes intéressées consentent un subside équivalent et que la Confédération alloue, dans le même but, un subside minimum de 500 000 Francs.

En juillet 1936, cependant, en dépit de toutes les démarches entreprises à Berne, à Zurich, à Lausanne et ailleurs par le «Comité d'initiative», les autorités fédérales décidèrent que la question n'était pas encore mûre et qu'il fallait encore attendre quelque temps avant de construire des studios pour prises de vues.

Le «Comité d'initiative» a néanmoins poursuivi ses travaux durant les années 1937, 1938 et 1939. Il est entré en pour-

parlers avec divers groupes de producteurs tant en Suisse qu'à l'étranger, aux Etats-Unis même. Au cours de ces derniers mois, les études se sont orientées rapidement vers une *solution plus modeste*. Alors qu'en 1936, la construction des studios prévus dans la Plaine du Rhône à Noville avait été devisée à 1 700 000 Francs, les studios projetés aujourd'hui seraient édifiés sur le territoire de la commune du Châtelard, au Basset-Coulon, et leur coût ne dépasserait pas 750 000 Francs.

La couverture de cette dépense est envisagée comme suit:

Subvention de la Confédération	Fr.
(à fonds perdus)	240 000.—
Subvention de l'Etat Vaud	
(à fonds perdus)	120 000.—
Subvention des communes mon-	
treusiennes (à fonds perdus)	120 000.—
Emprunt hypothécaire	120 000.—
Capital actions	150 000.—
Total Fr.	750 000.—

Les organisations économiques et touristiques de Montreux se sont prononcées en 1933, comme en 1940, en faveur du projet. Tout récemment, le chef du département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, M. le conseiller d'Etat Porchet, a bien voulu confirmer tout l'intérêt qu'il portait au projet montreusien.

En date du 2 septembre 1940, le «Comité d'initiative» a, en conséquence, adressé aux autorités fédérales un nouveau mémoire, donnant tous renseignements nécessaires.

Le 17 septembre 1940 a été fondée sous le nom de «Compagnie fermière des studios de Montreux», la société qui exploiterait les studios montreusiens. Celle-ci a déjà passé contrat avec le «Comité d'initiative» pour la prise à bail des studios pendant six ans. Dans ces conditions, la Municipalité des Planches-Montreux a demandé au Conseil Communal les pouvoirs dont elle a besoin pour conduire à bonne fin les trans-